



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-et-un, le treize avril, le Conseil Municipal dûment convoqué le 07 avril 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres en exercice :	27
Membres présents :	26
Procuration :	1
Suffrages exprimés :	27
Votes Pour :	27
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO par VISIO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Excusée : Mme Amandine BARBERE (procuration à Mme Sonia CILLARD-CARRARA).

Secrétaire de séance : M. Patrick DUFAU

N° DE_2021_055

OBJET : PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES PUBLICS – Subvention
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE - Acquisition d'un broyeur

Toujours dans le cadre de sa politique en faveur de l'environnement et afin de réduire la production de déchets de végétaux de l'ensemble des espaces publics, composés essentiellement de résidus de coupes de tailles de haies, de tontes de pelouse, de petites branches d'arbres ou d'arbustes, il est proposé l'acquisition d'un broyeur de déchets de végétaux (appelés également « déchets verts »).

Le broyage de ces déchets présente l'avantage de :

- diminuer le volume des déchets produits,
- permettre leur réemploi sous forme de paillage ou de compostage,
- permettre la réduction des dépôts à la déchèterie.

A ce titre, le Conseil Départemental de la Gironde finance à hauteur de 60 %, affecté d'un coefficient de solidarité (1,20) ce type de matériel dans le cadre du « plan de gestion différenciée des espaces publics. »

Le coût de ce matériel est de l'ordre de 20 979 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Estimation matériel (broyeur).....	20 979 €
Subvention du Département de la Gironde 60 % (+ coefficient 1,20)	15 105 €
Quote-part restant à la charge de la collectivité	5 874 €

La Commune préfinancera la TVA.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser cette acquisition et de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de la Gironde.

Considérant la volonté de la commune de Bazas de s'engager dans des démarches de respect de l'environnement dans le cadre de l'entretien de ses espaces publics,

Considérant la démarche de réduire tous les déchets verts,

Considérant l'objectif de valorisation du travail des agents,

Considérant la possibilité de bénéficier d'un financement du Conseil Départemental de la Gironde, dans le cadre d'un plan de gestion différenciée des espaces publics,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

CONFIRME son engagement de respect de l'environnement.

AUTORISE l'acquisition d'un broyeur de végétaux.

APPROUVE le plan de financement ci-dessus.

SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental de la Gironde dans le cadre du Plan de gestion différenciée des espaces publics, au taux de 60% (affecté du coefficient de solidarité 2021, fixé à 1,20) du coût réel du matériel.

S'ENGAGE à prendre en charge la part non couverte par la subvention ainsi que la TVA.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2021.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente et de signer tout document relatif à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Isabelle DEXPERT

